

Service de la chasse, de la pêche et de la faune: les changements qui s'imposent

Le prochain départ à la retraite de M. Peter Scheibler, le chef actuel, offre une occasion unique de moderniser le Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF) dont les archaïsmes et dysfonctionnements ont été mis en évidence non seulement par les biologistes de la faune sauvage, mais également par la Commission de gestion du Grand conseil (Co-Gest, 2016). Si de notoires efforts ont heureusement été consentis ces dernières années, on revient ici sur les aspects toujours problématiques – qui vont nécessiter une petite révolution à l'interne – en espérant que la future cheffe¹ de ce service soit à la hauteur des enjeux!

Le SCPF a été créé en 1983. Il a tout d'abord été dirigé par M. Narcisse Seppey, économiste de formation, puis, dès 2005, par M. Peter Scheibler, juriste. Si nous relevons d'emblée leurs profils de formation respectifs, c'est que, pour fauna•vs, les dysfonctionnements identifiés au sein de ce service (voir le rapport CoGest 2016) ainsi que l'image désastreuse qui colle à la peau du Valais en matière de gestion de la grande faune sauvage (loup, lynx, bouquetin, etc.) sont en partie dus à des manquements à la fois techniques et administratifs au niveau de l'équipe dirigeante, ce que la CoGest avait d'ailleurs mis en évidence dans son rapport. Pour fauna•vs, il est clair que l'Etat du Valais ne pourra suppléer à ces carences qu'en s'assurant, à la tête de ce service, le concours d'une biologiste disposant si possible non seulement d'une bonne connaissance de la gestion cynégétique, mais également de la faune des vertébrés terrestres et aquatiques du Valais, de nombreuses espèces étant aujourd'hui menacées dans le canton. Si des premiers pas ont été effectués dans cette direction, notamment avec l'engagement récent de deux jeunes biologistes ainsi que d'un adjoint de direction, la modernisation du modus operandi du SCPF nécessite maintenant la nomination d'une cheffe pouvant justifier d'une expertise technique suffisante.

Ce qui a jusqu'ici fortement manqué au SCPF c'est sans doute une vision de la gestion de la faune qui aille au-delà des aspects liés à sa seule exploitation. A ce jour, ce sont en effet avant tout les facettes de type consumériste (exploitation cynégétique et halieutique), au détriment des aspects de conservation et de restauration, qui ont régi le mode de fonctionnement du SCPF. Notons toutefois que le SCPF a récemment affiché son soutien à différentes opérations de revitalisation (renaturation de cours d'eau, réseaux agricoles écologiques, etc.) tandis qu'il s'est fortement engagé ces dernières années pour la création de zones hivernales de tranquillité de la faune, sans d'ailleurs être toujours soutenu par le parlement. Ces efforts vont dans la bonne direction car une approche trop longtemps focalisée sur l'exploitation de la faune peut expliquer non seulement l'attitude générale frileuse de la direction du SCPF face aux enjeux d'aujourd'hui, mais également celle qui est parfois affichée au quotidien

par certains de ses agents de terrain. Et bien sûr, tout ceci a déteint sur le Gouvernement valaisan in corpore, qui apparaît encore très influencé par cette philosophie d'un autre temps. Citons quelques exemples qui illustrent notre propos.

La gestion piscicole valaisanne s'accroche à des paradigmes qui n'ont plus cours. On maintient la pratique du ré-empoissonnement de nos cours d'eau au moyen d'alevins de truite fario, alors que toutes les recherches menées à ce jour ont montré l'inanité de cette pratique: soit les alevins lâchés meurent faute d'habitat de qualité (rivières canalisées et dégradées), soit ils viennent concurrencer les alevins de souche indigène, risquant de surcroît de contaminer les dernières populations locales avec certaines maladies propagées par les élevages ou d'y introduire des gènes allochtones délétères. En Suisse, il n'y a guère plus que le SCPF valaisan qui croie encore à ses pratiques alors que tous les efforts devraient se concentrer sur la renaturation des cours d'eau, seule solution pour préserver nos communautés de poissons à long terme. Des premiers contacts auraient été noués dans ce sens avec le Service Forêts, Cours d'eau et Paysage. A ce titre, le subventionnement des ré-empoisonnements, ainsi que l'obligation de les pratiquer imposée aux sections des sociétés de pêcheurs amateurs, devraient cesser au profit des renaturations de cours d'eau... Quant au soutien financier aux piscicultures, il devrait également être revu car cette pratique ne peut se justifier, et encore, que pour le lâcher de poissons de mesures dans les eaux fermées, comme par exemple les lacs de gravière, où se pratique la «pêche sportive». Il faut ici un changement radical des pratiques et que la nouvelle cheffe de service explique aux dirigeants politiques pourquoi un changement de cap est indispensable. Une gestion piscicole soucieuse de durabilité ne peut en effet être envisagée que dans des milieux naturels revitalisés et sains.

La gestion des grands prédateurs reflète également le seul souci d'exploitation affiché par la direction du SCPF. On semble ne voir le loup que comme une source de «dégâts» car ce prédateur mange du gibier (cerf, chevreuil). Ainsi, semble-t-on se soucier surtout des baisses possibles (mais pas prouvées) des régales de la chasse. Personne au sein du SCPF n'a jamais mentionné, à notre connaissance, que les supers prédateurs tels que le loup sont un facteur de diversification des espèces bénéfique à tous les niveaux de la chaîne alimentaire, sans mentionner le fait que les carnivores sont

Dienststelle für Jagd, Fischerei und Wildtiere: Veränderungen sind dringend nötig

Die bevorstehende Pensionierung von Peter Scheibler, dem heutigen Chef der Dienststelle für Jagd, Fischerei und Wildtiere (DJFW), bietet Gelegenheit, die DJFW zu modernisieren. Von der Geschäftsprüfungskommission des Grossen Rates wurden schon 2016 veraltete Strukturen und Funktionsmängel in der Dienststelle festgestellt. Zwar wurden in den letzten Jahren Anstrengungen für Verbesserungen unternommen, wie mit diesem Artikel aber aufgezeigt wird, gibt es immer noch problematische Aspekte, die zu ändern eine kleine Revolution erfordern. Hoffentlich wird die künftige Leiterin¹ der DJFW diesen Aufgaben gewachsen sein!

Beispiele anführen, um unseren Standpunkt zu verdeutlichen.

Der künstliche Fischbesatz mit Bachforellen wird beibehalten, obwohl alle bisher durchgeföhrten Studien die Sinnlosigkeit dieser Praxis gezeigt haben: entweder sterben die freigelassenen Jungfische aufgrund mangelnder Lebensraumqualität (kanalisierte und begradigte Flüsse), oder sie konkurrieren mit den heimischen Fischen, mit dem zusätzlichen Risiko, dass die verbleibenden lokalen Populationen mit Krankheiten oder mit schädlichen, fremden Gene kontaminiert werden. In der Schweiz scheint praktisch nur noch die Walliser DJFW an den künstlichen Fischbesatz zu glauben, anstatt alle Anstrengungen auf die Renaturierung der Fließgewässer zu fokussieren. Immerhin sollen erste diesbezügliche Gespräche mit der Dienststelle für Wald, Flussbau und Landschaft stattgefunden haben. Die Subventionierung des Fischbesatzes und die Verpflichtung der Fischereivereine, diesen umzusetzen, sollten eingestellt werden. Auch die finanzielle Unterstützung der Fischzuchten muss überprüft werden; denn Fischzuchten sind nicht mehr zeitgemäß (allenfalls zum Besatz von geschlossenen Gewässern wie Kiesgrubenseen, in denen Sportfischen praktiziert wird). Beim Fischmanagement in Fließgewässern ist eine radikale Änderung der Praxis nötig, und die neue Dienststellenleiterin muss den politischen Führungskräften erklären, warum ein solcher Kurswechsel nötig ist. Ein nachhaltiges Fischmanagement gelingt nur in revitalisierten und gesunden Gewässern.

Was der DJFW bisher fehlte, ist eine Vision für ein Wildtiermanagement, das über die Aspekte der reinen Nutzung hinausgeht. Bislang lag der Fokus der DJFW vor allem auf der Nutzung der Bestände durch Jagd und Fischerei, während der Schutz und die Stärkung der Arten vernachlässigt wird. Es ist jedoch anzumerken, dass die DJFW in letzter Zeit verschiedene Revitalisierungsmassnahmen (Renaturierung von Gewässern, Ökovernetzungsprojekte usw.) unterstützt hat. Zudem hat sie sich in den letzten Jahren stark für die Schaffung von Wildruhezonen im Winter eingesetzt, teilweise auch gegen den Willen des Parlaments. Diese Bemühungen gehen in die richtige Richtung, denn eine allzu lange Fokussierung auf die Nutzung von Wildtieren kann einerseits die Zurückhaltung der DJFW gegenüber den aktuellen Herausforderungen erklären und andererseits die Einstellung einiger ihrer Mitarbeitenden draussen im Feld. Zudem hat die Haltung der DJFW auf die gesamte Walliser Regierung abgefärbt, die noch immer sehr stark von einer nicht mehr zeitgemässen Philosophie beeinflusst zu sein scheint. Lassen Sie uns einige

¹ La formulation au féminin a été choisie par souci de non-discrimination sur la base du sexe. Bien évidemment, fauna•vs n'a pas la capacité de prédire qui sera la personne qui héritera de ce poste!

¹ Die weibliche Form wurde aus Gründen der Nichtdiskriminierung gewählt. Damit will fauna•vs nicht vorhersagen, wer die Leitung der DJFW übernehmen wird.

les agents même de l'évolution de leurs proies ongulées. Or, ces dernières ne seraient pas ce qu'elles sont sans une très longue coévolution, sur des centaines de milliers d'années, qui a modelé à la fois les prédateurs et leurs proies. Cette thématique des relations prédateurs-proies est au centre de l'enseignement universitaire de la biologie et il n'y a aucune raison que les acquis de la recherche scientifique dans ce domaine ne percolent pas, via des supports didactiques adéquats, jusqu'aux gardes-chasse et candidats au permis de chasse. Leur éducation nécessite en effet un changement radical de paradigme dans la perception du rôle des prédateurs. A titre d'exemple, il n'est plus acceptable, en 2020, que, dans les cours qui leur sont dispensés, les instructeurs instillent la hargne des prédateurs aux futurs chasseurs. Une cheffe de service à la page devra veiller à ce que l'attitude des gardes-chasse et l'éducation des chasseurs se fasse en respect scrupuleux des lois en vigueur.

La polémique récente sur la chasse aux trophées de bouquetins est également une excellente illustration d'une approche purement orientée vers la «rentabilité» de la faune sauvage qui fait fi des principes de durabilité dans la gestion. Les vieux mâles de bouquetins, dès l'âge de dix ans, ont un rôle essentiel à jouer dans la reproduction: ils investissent toute leur vie dans leurs cornes qui sont d'autant plus le gage de leur attractivité sexuelle qu'elles sont majestueuses. En Valais, contrairement aux autres cantons suisses où la «régulation» du bouquetin est plus modérée, on tire environ la moitié de ces vieux mâles chaque année. Si l'on n'a jamais étudié en détail les conséquences d'un tel prélèvement opéré au détriment des meilleurs reproducteurs, on peut craindre des effets négatifs pour le système d'appariement, le déroulement du rut, la qualité de la progéniture ainsi que la diversité génétique des futures générations de bouquetins. Ces aspects ne semblent pas jusqu'ici vraiment préoccuper nos dirigeants, qui paraissent surtout focalisés sur les rentrées financières générées par la chasse aux trophées (plusieurs centaines de milliers de francs par année). Un gestionnaire avisé, disposant d'une formation ad hoc de biologiste, aurait ici tiré la sonnette d'alarme et fait en sorte que la pression sur ces vieux boucs baisse sensiblement... (fauna•vs a écrit plusieurs fois au Conseil d'Etat dans ce sens depuis plus de 15 ans, mais sans effet). Sur la question de la chasse aux trophées, le SCPF semble donc camper sur ses positions, étant même revenu sur la promesse faite par le Conseil d'Etat M. Jacques Melly, en 2019, de l'abolir. Et ceci malgré les transactions financières non traçables, dénoncées par la GoGest en 2016 mais toujours en vigueur, qui accompagnent cette pratique archaïque.

A l'aune de ces trois exemples, on constate que confier à nouveau la gestion de la faune sauvage à un économiste ou à un juriste serait très risqué: on passerait en effet à côté des véritables enjeux, la durabilité de la gestion d'une ressource naturelle étant un principe moderne de gouvernance qui essaime partout au sein des systèmes démocratiques. A ce titre, une approche purement économique ou juridique de la gestion cynégétique n'est plus concevable dans le monde moderne où les enjeux de préservation de la biodiversité sont enfin au sommet de l'agenda socio-politique. Finalement, si vous avez un problème avec votre ordinateur, vous n'avez pas recours aux services d'un cardiologue... D'ailleurs, les postes de chefs

de service au sein de l'Etat du Valais sont tous occupés par des personnes pouvant se prévaloir d'une formation ad hoc: ni le médecin cantonal, ni le géologue cantonal, ni le forestier cantonal, ni l'architecte cantonal, ni le pharmacien cantonal ne sont des juristes ou des économistes! Pourquoi n'en irait-il pas de même pour le SCPF? De surcroît, les structures de l'Etat sont toutes dotées d'unités juridiques dont la tâche est justement de traiter de ces aspects.

Bien sûr, ce poste de chef de service est exposé (et exige donc du leadership, ce que la CoGest avait mis en exergue), pris en étau entre les desiderata des chasseurs (par exemple: velléités de revenir sur la réforme exemplaire de la chasse au chamois de 2005), les attentes des ONG (qui souhaiteraient plus de protection) et les exigences parfois contradictoires du parlement (interdiction du monitoring des grands prédateurs). Reste qu'une compréhension fine de l'écologie de la faune sauvage est une condition sine qua non pour occuper un tel poste. On pense notamment aux relations prédateurs (chasseurs inclus) – proies au sein de nos écosystèmes ainsi qu'à l'impact démographique, écologique et évolutif d'un type de prélèvement donné dans les populations animales, que ce soit de poissons, d'oiseaux ou de mammifères. Un Etat moderne ne saurait se passer de ces compétences au sein son administration.

La future tenante du titre devra donc se prévaloir de connaissances ad hoc suffisantes pour gérer convenablement la faune sauvage, et pas que les espèces que l'on exploite. Elle devra aussi continuer à s'entourer de personnel compétent et instiller chez eux des changements de paradigmes, notamment par rapport à la perception du rôle des grands prédateurs. Cette personne-clef devra aussi mieux soigner les contacts non seulement avec les associations de chasseurs et pêcheurs, ce qui a été le cas jusqu'ici, mais également avec les instituts de recherche qui tentent de comprendre le fonctionnement de la faune pour en assurer une gestion plus durable. Des premiers pas dans cette direction ont été effectués, notamment avec le monitoring du lynx sous l'égide du KORA et la participation des gardes-chasse au projet portant sur la génétique des populations de bouquetins. En ce sens, le SCPF devra apprendre à fonctionner comme tout autre service de l'Etat, en s'adjoignant les compétences de nos hautes écoles. Il faudra également viser une meilleure intégration du SCPF au sein des structures étatiques, ce qui pourrait être atteint par des remembrements ou des fusions. A défaut, il faudra encore renforcer le lien avec les unités spécialisées sur les questions environnementales, comme cela se fait déjà en matière de renaturation des cours d'eau et de création de réseaux écologiques agricoles. Enfin, le SCPF devra apprendre à faire usage des outils de financement ad hoc, notamment ceux qu'offrent la Confédération via la péréquation financière.

Durant près de quatre décennies, la gestion de la faune valaisanne s'est retrouvée piégée dans une approche non seulement étiquetée par rapport aux réels enjeux, mais qui pâtit encore et toujours d'un discours qui n'a pas encore pleinement intégré les apports de la recherche en biologie et en gestion cynégétique modernes. Cette situation dommageable est le résultat d'un système qui a jusqu'ici préféré placer aux postes-clefs des personnes choisies plus en raison de leurs

Paradigmenwechsel in der Wahrnehmung der Rolle von Raubtieren ist dringend nötig. Im Jahr 2020 ist es nicht mehr hinnehmbar, dass die Ausbildner den künftigen Jägern einen Hass auf Raubtiere einflössen. Die neue Dienststellenchefin wird dafür sorgen müssen, dass die Ausbildung der Jäger im Einklang mit den geltenden Gesetzen erfolgt und dass sich auch die Wildhüter daran halten.

Die jüngste Kontroverse um die Steinbock-Trophäenjagd ist ein weiteres Beispiel für einen rein «profitorientierten», nicht nachhaltigen Umgang mit Wildtieren. Steinböcken, die älter als zehn Jahre sind, kommt bei der Fortpflanzung eine wesentliche Rolle zu. Sie haben ihr ganzes Leben in majestätische Hörner investiert, die eine Garantie für sexuelle Attraktivität sind. Im Wallis, wo die «Regulierung» des Steinbocks weniger moderat ist als in anderen Kantonen, werden jedes Jahr rund die Hälfte dieser alten Böcke geschossen. Obwohl die Folgen einer solchen Praxis nie im Detail untersucht wurden, werden negative Auswirkungen auf das Paarungssystem, den Verlauf der Brunft, die Fitness der Nachkommen und die genetische Vielfalt zukünftiger Steinbockgenerationen befürchtet. Bisher scheinen diese Aspekte der DJFW keine grossen Sorgen zu bereiten, da sie sich hauptsächlich auf die finanziellen Einnahmen aus der Trophäenjagd konzentriert (mehrere hunderttausend Franken pro Jahr). Ein Chef mit biologischen Kenntnissen hätte längst Alarm geschlagen und dafür gesorgt, dass der Druck auf die alten Böcke reduziert wird (fauna•vs hat seit mehr als 15 Jahren mehrmals beim Staatsrat interveniert, ohne Wirkung). In der Frage der Trophäenjagd scheint die DJFW an ihrer Position festzuhalten und das Versprechen, das Staatsrat Jacques Melly 2019 gemacht hat, nicht einzuhalten. Die undurchsichtigen Geschäfte mit dieser Jagd, die übrigens auch von der GPK angeprangert wurden, sind immer noch in Kraft und gehen mit der archaischen Praxis einher.

Diese drei Beispiele machen deutlich, dass es sehr riskant wäre, das Wildtiermanagement weiterhin einem Ökonomen oder Juristen anzuvertrauen. Bei der Bewirtschaftung von natürlichen Ressourcen ist Nachhaltigkeit ein modernes Regierungsprinzip, das sich in demokratischen Systemen überall durchsetzt. Ein rein ökonomischer oder juristischer Ansatz im Jagdmanagement ist daher in der modernen Welt, in der der Erhalt der biologischen Vielfalt endlich ganz oben auf der gesellschaftspolitischen Agenda steht, nicht mehr denkbar. Wenn jemand ein Problem mit Ihrem Computer hat, braucht er ja auch nicht die Dienste eines Kardiologen... Im Übrigen sind die anderen Dienststellen im Wallis mit Personen besetzt, die eine entsprechende Ausbildung haben: Weder der Kantonsarzt, der Kantonsgeologe, der Kantonsarchitekt, noch der Kantonsapotheker sind Juristen oder Ökonomen! Warum sollte dasselbe nicht auch für die DJFW gelten? Für

accointances politiques que pour leurs réelles compétences. Mais les temps changent et le Valais se modernise, y compris au niveau de sa gouvernance. En nommant une spécialiste de la gestion de la faune à la tête du SCPF, le Valais de la biodiversité sauvage connaîtra un avenir plus radieux tandis que l'image que le Valais véhicule à l'extérieur ira en s'améliorant encore. ■

Raphaël Arlettaz

rechtliche Fragen steht den Dienststellen zudem ein Rechtsdienst zur Verfügung.

Natürlich ist diese Position des Dienststellenchefs exponiert (und erfordert daher hohe Führungsqualitäten, was die GPK betonte). Er ist gefangen zwischen den Wünschen der Jäger, den Erwartungen der NGOs und den manchmal widersprüchlichen Forderungen des Parlaments. Dennoch ist ein gründliches Verständnis der Wildtierökologie eine unabdingbare Voraussetzung für eine solche Position. Man denke insbesondere an die Räuber-Beute-Beziehungen (einschliesslich der Jäger) innerhalb unserer Ökosysteme und die demographischen, ökologischen und evolutionären Auswirkungen einer bestimmten Bejagungsart auf Tierpopulationen, seien es Fische, Vögel oder Säugetiere. Ein moderner Staat kann auf diese Kompetenzen innerhalb seiner Verwaltung nicht verzichten.

Die künftige Chefin der DJFW muss daher über ausreichende Kenntnisse verfügen, um die Wildtiere allgemein und nicht nur die jagdbaren Arten zu managen. Sie wird sich auch weiterhin mit kompetenten Mitarbeitenden umgeben und ihnen einen Paradigmenwechsel klarmachen müssen, insbesondere im Hinblick auf die Rolle der Grossraubtiere. Diese Schlüsselperson wird auch die Kontakte nicht nur zu Jäger- und Fischereivereinen besser pflegen müssen, was schon bisher der Fall war, sondern auch zu Forschungsinstituten, die versuchen zu verstehen, wie Wildtiere funktionieren, um eine nachhaltigere Bewirtschaftung zu gewährleisten. Erste Schritte in diese Richtung wurden unternommen, insbesondere mit dem Luchsmonitoring unter der Federführung der KORA und der Teilnahme von Wildhütern am Projekt zur Genetik der Steinbockpopulationen. In diesem Sinne wird die DJFW lernen müssen, wie jeder andere staatliche Dienst zu funktionieren, und sich auf das Fachwissen der Universitäten zu stützen. Es wird auch notwendig sein, eine bessere Integration der DJFW in verwandte Strukturen anzustreben, was durch Neugruppierungen oder Zusammenlegungen erreicht werden könnte. Sollte dies nicht gelingen, muss die Zusammenarbeit mit den anderen Dienststellen für Umweltfragen weiter verstärkt werden, wie dies z.B. bereits bei der Renaturierung von Gewässern der Fall ist. Schliesslich wird die DJFW lernen müssen, Finanzierungsinstrumente zu nutzen, insbesondere jene, die der Bund über den Finanzausgleich anbietet.

Seit fast vier Jahrzehnten ist das Management der Walliser Wildtiere in einem Ansatz gefangen, der nicht nur in Bezug auf die drängenden Probleme, um die es geht, eng gefasst ist, sondern der noch immer unter einem Diskurs leidet, der die Erkenntnisse der modernen Forschung der Wildtierbiologen noch nicht vollständig integriert hat. Diese problematische Situation ist das Ergebnis eines Systems, das es bisher vorgezogen hat, in Schlüsselpositionen Personen einzusetzen, die eher aufgrund ihrer politischen Beziehungen als aufgrund ihrer Fähigkeiten gewählt wurden. Aber die Zeiten ändern sich, und das Wallis modernisiert sich, auch in seiner Verwaltung. Durch die Ernennung einer Spezialistin für Wildtiermanagement an der Spitze der DJFW wird die Artenvielfalt im Wallis einer besseren Zukunft entgegengehen, und das Image des Wallis gegen aussen wird sich weiter verbessern. ■

Raphaël Arlettaz